



COMMUNE DE PEILLE

ARRETE MUNICIPAL N° 76/2024

VOIRIE

AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

En vue de l'organisation du « Challenge Christian RISSO » le samedi 15 juin 2024

Le Maire de Peille

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et 2213-1 et suivants ;

VU le code de la route et notamment son article R 130-10/I-4 ;

VU le code pénal et notamment les articles 131-13 et R 610-5

VU déclaration préalable en date du 27/05 /2024 présentée par Mme Amélie RISSO, sollicitant l'autorisation d'organiser « le Challenge Christian Risso » le samedi 15 juin 2024 sur la plate-forme à l'arrière de la salle « Yvette NICOLAI » à La Grave de Peille de 08h00 à 21h00.

CONSIDERANT, qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'autoriser ce « Challenge Christian Risso » et de régler, par mesure de sécurité et de bon ordre, la circulation et le stationnement des véhicules où aura lieu cette manifestation.

ARRETE

Article 1° : Mme Amélie RISSO est autorisée à organiser le « Challenge Christian Risso » et à occuper la plate-forme à l'arrière de la salle « Yvette NICOLAI » à La Grave de Peille le samedi 15 juin 2024 de 08h00 à 21h00.

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules, sauf ceux de secours et ceux nécessaire à l'organisation, seront interdits :

Article 3 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de L'Escarène, est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les lieux de la manifestation et notifié sous la forme administrative à l'organisateur.

Fait à Peille, le 07/06/2024

Le Maire,
Cyril PIAZZA



Le Maire :

- informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'Administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice (18 Avenue des Fleurs, CS 61039 , 06050 NICE CEDEX 1) dans un délai de deux mois à partir de sa publication